L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureau: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 19 FEVRIER 1891.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

BONNE cuisinière française, mariée, nouvellement arrivée, demande place. Adresse: Léonie, bureau de l'*Abeille*. 18 fév—3f

UN jeune homme demande une place de jardinier ou laitier, en ville. S'adresser 174 Ursulines. 18 fév—2f

ON DEMANDE.

ON Demande—Une personne blanche, parlant le français, comme domestique de maison et couturière. S'adresser 415 rue St-Charles 18 fév—1f.

ON demande un bon jardinier fleuriste et jardinier potager sachant très bien s'occuper de serres. Doit être seul; recommandations requises. S'adresser à S. Hernsheim, coin Julia et Magasine. 18 fév—3f

UNE bonne ouvrière en jupe trouvera de l'emploi en s'adressant immédiatement chez Mme Mori, 70 rue Bienville, près Royale. 17 fev—3f

A LOUER.

A LOUER—Partie supérieure de la maison 134 rue Canal, près Carondelet; bon pour un hôtel. S'adresser B. J. Weber, 123 Royale, ou L. T. Dugazon, 3 rue Carondelet. 5 fév—15f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Anthony Ritter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 30,554—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Pflieger, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 fév—19 24 28

Succession d'Isaac W. Patton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,357—Division E. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William T. Patton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 fév—14 19 22

Succession de Mme M. Mathes, veuve de Geo. F. Mathes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,134—Division B. —Attendu qu'Adolph G. Ricks a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Mme M. Mathes, veuve de Geo. F. Mathes décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 fév—18 24 27

Succession de Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,988.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le 2me compte provisoire présenté par Thomas Smith, Henry Charsock et W. H. Cantzon, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 fév.—10 15 19

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. —No 32,147—Division "D"—Charles A. Finke vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles A. Finke soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant M. E. Doriocourt, notaire, en son bureau, No 18 rue Orléans, en cette ville, le LUNDI, 23me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 9 février 1891.
(Signé.) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député Greffier.
13fév—13 18 23

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 32,014—Gustave Schlesinger (individuellement) et comme membre de la raison sociale Gustave Schlesinger & Co et la dite raison sociale vs leurs créanciers. Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite par Gustave Schlesinger individuellement et comme membre de la raison sociale de Gustave Schlesinger & Co. et de la dite raison sociale soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers; il est de plus ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant M. Voorhies, notaire, commençant JEUDI, 5 mars 1891, à 11 heures A. M., que F. B. Thomas, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1891.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27 jan—27—18 fév—mars 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,029—Division B—Brice Sembre vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Brice Sembre soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, notaire, en son bureau No 138 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 6me jour de mars 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que Geo C. Preot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1891.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député Greffier.
29 jan—29—18 fév—6 mars

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Germania Insurance Company vs. Phelon and Randall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,418.—En vertu d'un pluries writ de fieri facias contre Milton C. Randall, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 février 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Tous les droits, titre et intérêt de Milton C. Randall dans l'affaire de M. C. Randall et femme vs la Nouvelle-Orléans et le North Eastern Railroad, No 30,341, Division "E" de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, où les plaignants réclament chacun la somme de vingt-cinq mille piastres contre les défendeurs pour dommages survenus par le mort de leur fils qui a été causée, ainsi que c'est allégué dans la pétition, par les actes illégaux et inhumains des défendeurs.

2° Tous les droits, titre et intérêt de Milton C. Randall dans l'affaire de M. C. Randall vs. le New England Mutual Life Insurance Company, No 30,479, Division "D," sur le dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans laquelle le dit M. C. Randall réclame de la dite compagnie la somme de vingt-cinq mille piastres, montant réclamé comme étant la valeur de certaine propriété qui lui a été livrée et dont on n'a pas rendu compte.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
16 fév—16 20 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizen's Bank of Louisiana vs. Mme Felicity Patrick et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,986.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 14 mars 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot numéro "trois", dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Levée, Espagne et Victoire, sur un plan fait par Allou d'Hémécourt, ingénieur civil, en date du 17 janvier 1851, le dit lot mesure au pied américain cinquante pieds 3 pouces de face à la rue Mandeville sur soixante trois pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances et les droits, voies servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent.

Ensemble avec quarante-huit actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaint'f, soit la somme de trois cent quatorze piastres, montant du prêt sur les actions, avec dix pour cent d'intérêt par an sur la dite somme, à partir du 1er juin 1879, et une autre somme de huit cent soixante-quatre piastres, montant des contributions sur les dites actions du fonds capital; avec huit pour cent d'intérêt par an sur neuf appels annuels en contributions de quatre-vingt seize piastres chacun, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur chaque appel au jour de sa maturité, c'est-à-dire au 1er décembre de chaque année, de 1881 à 1889 inclusivement, et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué sur la propriété, mais sujet à être demandée d'après la charte et les lois de la banque, à savoir: la somme de trois mille quatre cent cinquante-six piastres, et l'acquéreur assumera aussi les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9 fév—9 16 28 mars 2 9 14

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 18 FEVRIER—CLASSE No 140
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
36	43	20	73	11	40	62	9	16	33	25	45	4	[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 18 février 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 17 MARS 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de...	100,000, ..	100,000
1 Lot de...	50,000, ..	50,000
1 Lot de...	25,000, ..	25,000
2 Lots de...	10,000, ..	20,000
5 Lots de...	5,000, ..	25,000
25 Lots de...	1,000, ..	25,000
100 Lots de...	500, ..	50,000
200 Lots de...	300, ..	60,000
500 Lots de...	200, ..	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de..	$500, soit......	$50,000
100 Lots de..	$300, ...	30,000
100 Lots de..	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit......	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900
3,134 Lots se montant à....		$1,054,800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur encore CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, la question de la Loterie continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

Comme les billets de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane sont préparés avec grand soin et toute l'attention donnée au détail, ils continuent à porter la signature de feu M. A. Dauphin jusqu'à ce que d'autres billets puissent être soigneusement gravés avec la signature de son nouveau président, Paul Conrad.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance des lots annoncés.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes importantes par le shérif civil de propriétés de valeur dans les Deuxième, Quatrième et Sixième Districts, situées dans le carré d'ilet, borné par les rues St-Charles, Washington, Conery et Prytanée.

La bâtisse 44 et 46 rue Dauphine.

La propriété au coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, carré d'ilet borné par les rues Chartres et St-Louis.

Sept propriétés de valeur dans le carré d'ilet borné par les rues Tolédano, Constance, Magazine et l'avenue de la Louisiane.

Et dans le carré d'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Tolédano et l'avenue de la Louisiane.

Ce magnifique magasin avec maison de résidence au coin des rues Magazine et Jackson, dans le carré d'ilet borné par les rues Camp et Joséphine.

Aussi les propriétés dans le carré d'ilet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, et Camp, Chestnut, Huitième et Neuvième.

Le tout consistant en plus grande partie de maisons de résidence et de magasins; et aussi de quelques terrains vacants, dans de bons quartiers, se louant toujours très bien.

Plans exposés à la Bourse.

John T. Hardie vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,523.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, de la propriété ci après décrite le tout ensemble et séparément les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

1° **Neuf certains terrains**, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Charles, avenue Washington, Conery et Prytanée, désignés par les Nos de 38 à 46 inclusivement, comme plan de H. Moelhausen, voyer, en date du 23 décembre 1844 déposé au bureau de D. I. Ricardo, ancien notaire, comme le plan 3, et mesurant comme suit: Le terrain 38 mesure vingt pieds de façade rue Conery, sur une profondeur de cent pieds, plus ou moins. Le terrain 39 a trente pieds sept pouces et une ligne de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur. Les terrains 40 et 41 mesurent, chacun, trente pieds sept pouces et deux lignes de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur. Le terrain 42 forme le coin des rues Conery et Prytanée, et mesure trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Prytanée. Le terrain No 43 forme le coin de l'avenue Washington et de la rue Prytanée, et mesure trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Prytanée. Les terrains 44 et 45 mesurent chacun, trente pieds sept pouces et deux lignes de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur; et le terrain 46 mesure trente pieds, sept pouces et une ligne de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur, le tout mesure américaine.

2° **Un certain terrain ou morceau de terre** situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Douane, et mesurant quarante-trois pieds et deux pouces de façade rue Dauphine sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur; les bâtisses qui s'y trouvent portent les numéros municipaux 44 et 46 rue Dauphine.

3° **Un certain morceau ou portion de terre** situé dans le 2me District, carré d'ilet borné par les rues Conti, Chartres, St Louis et le Passage de la Bourse; il forme le coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, mesurant, plus ou moins, dix-sept pieds de façade rue Conti sur une profondeur et façade Passage de la Bourse, de cinquante-cinq pieds.

4° **Six certains terrains** situés dans le 6ème district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tolédano, Constance et Magazine et l'Avenue de la Louisiane désignés par les Nos de 7 à 12 inclusivement et mesurant, chacun, trente-un pieds dix pouces de façade à l'avenue de la Louisiane, sur cent vingt-huit pieds de profondeur. Le terrain No 7 formant le coin de la rue Constance et de l'Avenue de la Louisiane

5° **Deux certains terrains** situés dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite en quatrième lieu, désignés par les Nos 17 et 18 se touchant, et mesurant, chacun, trente deux pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds deux pouces entre lignes parallèles.

6° **Trois certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Tolédano et l'avenue de la Louisiane et mesurant quatre-vingt-dix-neuf pieds de façade à l'avenue de la Louisiane, sur cent vingt-huit pieds de profondeur.

7° **Trois certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Tolédano, Magazine et Camp, et désignés par les Nos 4, 5 et 6, et mesurant comme suit: le terrain 4, trente-deux pieds de façade rue Magazine, sur cent-soixante-un pieds huit pouces de profondeur, le tout plus ou moins et les terrains 5 et 6 mesurent, chacun, trente deux pieds de façade rue Magazine, sur cent seize pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

8° **Deux terrains**, situés dans le quatrième district de cette ville, carré d'ilet borné par la rue Magazine, Jackson, Camp et Joséphine, désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan de L'Isle, en date du 4 novembre 1869, déposé comme plan B, en l'étude de T. Guyol, notaire; les dits terrains se touchant, et mesurant, chacun, comme suit: le terrain No. 4, soixante quatorze pieds dix pouces et une ligne de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds quatre pouces de profondeur. Le terrain 5 a vingt cinq pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds quatre pouces de profondeur. Les dits terrains étant bornés à l'arrière par une allée large de cinq pieds, ouvrant rue Jackson, commune à ces deux terrains et à d'autres les touchant et forme le coin des rues Magazine et Jackson.

9° **Quatre certains terrains** situés dans le dit quatrième district, dans le carré d'ilet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, désignés par les Nos 17, 18, 19 et 20, sur un plan de Moelhausen, voyer, le 4 mai 1844, et déposé pour référence en l'étude de L. Hermann, ancien notaire, et mesurant conformément au plan. Les dits terrains 17 et 18, chacun, trente-un pieds onze pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles; et les terrains 19 et 20, chacun, trente-deux pieds de façade rue Huitième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 20 forme le coin des rues Huitième et Chestnut.

10° **Cinq certains terrains** situés dans le 4me District, carré d'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, Huitième et Neuvième, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5, et les terrains 1 et 2, se touchent, et mesurant chacun, trente-deux pieds de façade, rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur; et les terrains 3, 4 et 5 se touchant et les terrains ci-dessus mesurent, chacun, trente-un pieds onze pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur. Le terrain No 1 forme le coin des rues Chestnut et Huitième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN. Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 fév—11 18 25—3 10 14 mars

PAR FERD. SAMUEL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété d'Habitation de valeur,

Située sur le Bayou Barataria,

A environ seize mille de la tête du Canal Harvey.

Succession de Wm. B. Berthoud.

No 745—Vingt-sixième Cour de District Judiciaire dans et pour la Paroisse de Jefferson.

EN VERTU DE ET CONFORMEMENT A un ordre de vente à moi adressé par l'Hon. Emile Rost, juge de la Vingt sixième Cour de District Judiciaire dans et pour la paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane, daté le 26me jour de janvier 1891, dans la succession ci-dessus nommée et numérotée, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde du rez de-chaussée de l'Hotel St Charles, entre les rues Commune et Gravier, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le

SAMEDI, 7 MARS 1891,

à midi, les propriétés décrites ci-après, à savoir:

1° Les deux tiers indivise ou actions dans une certaine Plantation sucrière, située dans le district de Barataria, à environ vingt milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant environ 200 arpents de face au bayou Barataria, sur la profondeur ordinaire de 46 arpents, plus ou moins, bornée sur un côté par le bayou Chaland et sur l'autre côté par un morceau de terre appartenant anciennement à MM. Louis et M. Commagere.

2° Les deux tiers indivise ou actions d'un certain morceau de terre contigu au morceau décrit ci dessus, sur la partie inférieure, et mesurant 100 arpents, plus ou moins, de face au bayou Barataria, sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, plus ou moins, borné sur un côté par le morceau de terre ci-dessus décrit et sur l'autre côté par le bayou Aux Oies.

3° Les deux tiers indivise ou actions dans un certain morceau de terre connu sous le nom de "Isle Bonne," situé dans le dit district de Barataria sur le bayou Barataria, en face du morceau de terre nommé en premier lieu ci-dessus, mesurant 35 arpents plus ou moins, de face au dit bayou, avec la profondeur plus rapprochée du lac Ouncha, borné sur un côté par le bayou Dauphin et sur l'autre côté par le bayou Villars.

4° Les deux tiers indivise ou actions dans un certain morceau ou portion de terre, situé dans le dit district de Barataria, mesurant la moitié d'un arpent de face sur le dit bayou Barataria, borné sur un côté par la terre de Terrence Drouet, et sur l'autre côté par celles de J. B. Dautrive, les dits quatre morceaux de terre décrits ayant en tout, 12,000 arpents plus ou moins.

Ensemble avec les deux tiers aussi ou actions dans toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La dite vente sera sujette aux droits de Joseph Rathbone & Cie., ainsi qu'il est démontré par un acte passé pardevant T. Wharton Collens, notaire, paroisse d'Orléans, le 28 novembre 1889, enregistré au bureau des aliénations, paroisse Jefferson, dans le livre "S", folio 647, et le livre des Hypothèques No 32, folio 655.

5° Un certain morceau de terre situé sur le bayou Barataria, environ à seize milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant une façade de quatre (4) arpents, plus ou moins, sur le dit bayou, et borné sur un côté par le bayou Dauphin et sur l'autre côté par une terre ayant appartenu à Andrew Hodge, jr, et à Berthoud & Cie, mesurant 69 acres superficiels, plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—Comptant.

Acte de vente pardevant Wm. L. Langridge, Greffier de Cour, et ex-officio notaire public, aux frais de l'acquéreur.
FERD. SAMUEL, Encanteur, Paroisse Jefferson.
2 fév—2 7 14 21 28—mars 7

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,987.—Division B.—D. D. Hackney vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une cession des biens du pétitionnaire David D. Hackney soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred Zengel, notaire, en son bureau, No 49 rue du Camp, en cette ville, lundi le 23me jour de février 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que H. H. Bryant Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1891.
[Signé] FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 janv—20—fév 7 23

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

Jed H. Wolfe vs. Philip Thompson.

No 11,934.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans la susdite affaire, je vendrai au plus haut enchérisseur, MARDI, 24me jour de février 1891, à midi, à l'entrée principale de la Douane de la rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir:

Tout le droit, titre et intérêt du défendeur Philip Thompson à et dans un certain procès, saisi alors qu'il était pendant devant la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans lequel ledit Philip Thompson comme demandeur s'est identifié comme suit, savoir:

1° Philip Thompson vs Martin McEvoy, No 31,438 du dossier de la dite cour, Division B, étant un procès sur un compte de cent-quatre-vingt-dix dollars 84 avec intérêt, à 5 0|0 à partir de la demande judiciaire, le 25 novembre 1890 et tous les frais du procès.

2° Philip Thompson vs Charles Ballejo No 31,234 du dossier de la dite cour, Division A, étant un procès pour six-cent-cinquante trois dollars 75 cts [$653.75] et intérêt à partir de la demande judiciaire le 20 octobre 1890, réclamé par le défendeur Ballejo, pour avoir omis de remplir les conditions du bail de la propriété Nos 403 et 405 rue St-Charles, en cette ville, et tous les frais du procès.

3° Philip Thompson vs "La Lichstentag Patent Stone Paving Co., limited," No 30 074 du dossier de la dite cour, Division D, étant un procès pour le recouvrement d'un billet de deux-cent-cinquante-deux dollars 75 cents [$252 75] avec intérêt à 8 0|0 à partir du 31 mars 1890, et tous les frais de procès.

4° Philip Thompson vs. Henry Forschler, No 31,175 du dossier de la dite cour, Division D, étant un procès pour le recouvrement d'un billet à ordre de cent cinquante-trois piastres, treize cents [$153 13], avec intérêt à 8 0|0 à partir du 5 janvier 1890, et jugement rendu en cette affaire, pour la dite somme le 28 janvier 1891, en faveur de Philip Thompson, depuis la saisie dans cette cause, et tous les frais de celle ci.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle Orléans, le 13me jour de février 1891.
J. B. DONALLY, Marshal des Etats Unis, District de l'Est de la Louisiane.
13 fév—13 17 23 24

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété non améliorée formant le coin des rues Tonti et Douane, bornée par les rues Canal et Rocheblave.

R. Teilhard vs A. Brifod.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 31,872.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 février 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes y appartenant situés dans le deuxième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 304, borné par les rues Douane, Canal, Tonti et Rocheblave, désignés comme lots Nos 26 et 27, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté le 13 avril 1887, mesurant chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Douane, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné dans le fond par une allée dix pieds de large commune aux dits lots et autres. Le lot No 27 forme le coin des rues Tonti et Douane; le dit plan est déposé au bureau de A. C. Ainsworth, ex notaire, comme le plan No 7.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Mlle Julie Boudet d'après un acte passé le 12 décembre 1888, pardevant Ernest Commagère, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 janv—20 27—3 10 13 17 21 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

John W. Hess vs Lewis Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31 633—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 14 mars 1891, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement dans la paroisse Jefferson, dans cet Etat, dans l'ilet No 18, lequel est borné par les rues Levée, Webster, Preston et l'avenue Henry Clay, et désignés comme lots Nos 15, 16 et 17, sur un plan du dit ilet fait par John F. Braun, voyer, daté le 15 mai 1869. Un dessin du dit plan est annexé à un acte passé pardevant A. Hero jr., notaire, le 19 mai 1869. Les dits lots se touchent et mesurent chacun, suivant le dit plan et dessin, vingt neuf pieds six pouces de face à la rue Webster une largeur dans le fond de vingt neuf pieds cinq pouces et quatre lignes sur les profondeurs suivantes, savoir: quatre-vingt-dix-neuf pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne divisant les Nos 17 et 18, quatre-vingt dix huit pieds neuf pouces et deux lignes sur la ligne divisant les Nos 16 et 17 quatre-vingt-dix-huit pieds un pouce et deux lignes sur la ligne divisant les Nos 15 et 16 et quatre-vingt dix sept pieds cinq pouces et sept lignes et demie de profondeur et façade à la rue Preston pour l'autre ligne de côté du No 15, le dit lot No 15 formant le coin des rues Webster et Preston.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 fév—9 16 23—2 9 14 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriété de magasin

Dans la partie commerciale en gros de la ville,

Commandant de bons loyers,

Comprenant les deux magasins en briques à quatre étages substantiellement construits.

Nos 33 et 35 rue Tchoupitoulas,

Maintenant occupés respectivement par Léon Queyrouze & Cie et John T. Moore Jr & Cie.

Les plans seront exposés à la Bourse.

Hubert Murray vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 31,913.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 28 février 1891, à midi de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Gravier, Magazine et Natchez, désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan dressé par G T. Dunbar, voyer, le 6 novembre 1846, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ex notaire en cette ville, et mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir:

Lot No 3, a vingt-cinq pieds et une ligne de face à la rue Tchoupitoulas, vingt cinq pieds sept pouces de large dans le fond, sur cent-soixante pieds trois pouces et quatre-cinquièmes d'une ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 2, et cent soixante pieds six pouces quatre et quatre-cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 4 et le lot No 4 a vingt-cinq pieds sept pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, vingt cinq pieds huit pouces de large dans le fond, sur cent-soixante-quatre pieds six pouces et quatre cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 3 et cent soixante pieds neuf pouces sept et trois cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 5, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos municipaux 33 et 35 rue Tchoupitoulas, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de John T. Moore Jr, d'après un acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 26 avril 1889.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 janv—26—fév 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RARE OCCASION.

Vente par le Shérif Civil de la vaste et bien construite bâtisse en briques à trois étages, formant le coin sud-ouest des rues Tchoupitoulas et Commune, actuellement occupée par MM. Jaeger et De Pass, comme les magasins portant les Nos 9, 11, 13 rue Tchoupitoulas, situés dans la partie la plus commerçante des affaires de gros de la ville, facilement louée à de bons prix—Magasins facilement subdivisibles à peu de frais.

Plans exposés à la Bourse.

D. C. McCan vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,091—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commune, Gravier et Magazine, désigné par la lettre A, sur un plan de De Pouilly, daté le 8 septembre 1865 déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire, sur un plan 38, et mesurant soixante-deux pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Commune; de là s'étend de quatre pieds six pouces de profondeur, vers la rue Tchoupitoulas, puis six pieds vers la rue Gravier, et de là, deux pieds neuf pouces vers la rue Tchoupitoulas; de là treize pieds vers la rue Gravier, et de là, cent huit pieds, sept pouces de profondeur vers la rue Tchoupitoulas.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 fév—2 9 16 23—mars 2 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de pompes, wagons de chemin de fer, tuyaux, traineaux, balances Fairbanks, etc.

M. Schwartz & Co. vs. Dahlman Dress Beef Co No 31,672.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au lieu ci-après désigné, VENDREDI, 20 février 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux connus sous le nom de Louisiana Ice Manufacturing Co, la fabrique No 1 sur la Levée, entre les rues Alpe et Foucher.

Un lot de tuyaux assortis divers, barres de suspension (suspension railway bars), crochets en fer, fer pour voie ferrée, quai, bois pour chemin, 3 pompes à vapeur Duplex, ensemble avec soupapes, etc., 1 balance Fairbank, 1 enclosed approach, 6 traineaux Railway, etc., etc, d'après l'inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 fév—9 14 17 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage charmant pour résidence.

Coin de l'Avenue Henry Clay et de la rue Benjamin.

A un ilet seulement de l'Avenue St-Charles.

Terrain élevé. Voisinage qui s'améliore.

Succession de Léona M. Jumonville, décédée.

A 3 ans de crédit.—6 0|0 d'intérêt.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre les rues Gravier et le Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 16 février 1891, Dossier No 31,28[illegible], pour compte de la succession de Léona M. Jumonville, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, étant dans l'ilet No 63, borné par l'avenue Henry Clay, les rues Benjamin, Webster et Hurst, laquelle dite portion de terre contient six lots, et mesure ensemble 164 pieds 7 pouces de face à l'avenue Henry Clay, environ la même largeur dans le fond, avec une profondeur et une façade sur la rue Benjamin de 117 pieds 6 pouces, et 120 pieds sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Hurst, tous, plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations comprennent **un cottage élevé en bois et recouvert en ardoises**, sur fondations en briques, et ayant un corridor de 8 pieds sur 40 pieds, et quelque 7 chambres ou plus, au rez de-chaussée, endroits pour laver et mettre le bois, poulailler, citerne etc., et le terrain sont garnis de jeunes orangers, figuiers et pruniers du Japon; le terrain est bien desséché, et la maison et les clôtures sont en bon état. Le tout d'après un plan à l'endroit de la vente, et la propriété peut être inspectée avec une carte des encanteurs.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans avec 6 0|0 d'intérêt par an, du jour de la vente, en billets à la convenance des parties intéressées, avec les clauses d'assurance, frais d'avocats et toutes les autres clauses de garantie usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1891 en outre de son enchère, et fera un dépôt comptant de 10 0|0 sur les lieu.

Acte de vente pardevant E. Commagère, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 fév—19 22—mars 1 8 15 21.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ATTENTION, ACHETEURS!

Sites attrayants pour bâtir et propriétés de choix améliorées,

En arrière de l'avenue St-Charles et dans une section qui se développe rapidement, à proximité du chemin coquillé de l'avenue Henry Clay—tous terrains de choix et élevés.

Cottages de résidence, Ecuries, ETC.

—AUSSI—

Joli Cottage simple, en bois,

No 440 rue Deuxième près Liberté.

Successions de Louis Wyman et de Charlotte A. F. Wyman, sa femme.

No 29,300—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—George G. Friedrichs, crieur—Bureau, 177 rue de la Commune.—SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 2 février 1891 et rendu dans les susdites successions, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1.—Encoignure des rues Edmund et Greene.

Neuf certain lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, connu comme de Burtheville, et désignés comme lots Nos 10, 11, 12, 13 14 15, 16, 17 et 18 dans l'ilet No 100, sur le plan de Burtheville, fait par A. D'Hémécourt, voyer, en date du 22 mai 1861, et déposé pour référence en l'étude de Magner, ancien notaire. Les dits lots sont bornés par la ligne de la propriété Foucher de Circé, les rues St-George, Edmund et Greene, et les lots Nos 10, 11, 12, 13 et 14 se touchent et mesurant chacun 29 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Edmund sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot No 14 formant l'encoignure des rues Edmund et Greene. Les lots Nos 15 à 18 inclusivement se touchent, chacun, et les lots 15 et 16 mesurent chacun 30 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Greene, 29 pieds 5 pouces 4 lignes de largeur dans le fond sur 149 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté divisant le lot No 15 des dits lots Nos 10 à 14 inclusivement, 149 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de division en les lots Nos 15 et 16 et 149 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté du No 16 adjacent au lot No 17. Les dits lots Nos 17 et 18 mesurent chacun 30 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Greene, avec une largeur en arrière du dit lot No 17 de 27 pieds 8 pouces 11 lignes et au lot No 18 de 26 pieds 5 pouces 2 lignes, par une profondeur de 149 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne de côté du lot No 17 adjacent au lot No 16, 149 pieds 8 pouces sur la ligne de division entre les dits lots Nos 17 et 18 et 149 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur du côté du lot No 18, adjacent à la propriété Foucher de Circé.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une gentille résidence en bois couverte en ardoises au coin des rues Edmund et Greene, retirée de la rue contenant galerie de façade 3 chambres et cuisine, 2 larges écuries doubles pour vaches et écurie à l'arrière, citerne, hangar, etc. A seulement un ilet de l'avenue Henry Clay et à un ilet au dessus de l'avenue St Charles. Cette section se bâtit rapidement avec des maisons de choix. Les terrains se vendront pour satisfaire la demande.

2.—Coin des rues Edmund et St-George.

Deux certains lots de terre, situés dans le même district et l'ilet comme il est décrit ci-dessus, désignés comme lots 5 et 6, se touchant et mesurant chacun 29 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Edmund sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une grande écurie à deux étages, ayant hall, 4 chambres, citerne, etc. Dans un magnifique district bien ombragé s'améliorant constamment, juste à proximité de la route pavée en Shillinger et à approcher de l'avenue St Charles avec un beau chemin coquillé jusqu'à l'avenue Henry Clay. Ces magnifiques terrains se recommandent d'eux-mêmes et sont très recherchés.

3.—Ilet sur l'avenue Henry Clay.

Tout ce certain ilet de terre excepté portion ayant 90 pieds de face à l'avenue Henry Clay sur 120 pieds de face et profondeur à la rue Breslau avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans la partie communément connue sous le nom de Burtheville, anciennement dans la ville et la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, désigné comme ilet No 108 sur un plan de Burtheville s'a nommé. Le dit ilet de terre est compris entre l'avenue Henry Clay, les rues Edmund, Victor et Breslau et est subdivisé en 23 lots numérotés de 1 à 23 inclusivement, d'après le dit plan. Les améliorations comprennent une résidence cottage contenant 3 chambres, citerne et une grande écurie en bois contenant 36 pieds et un grand grenier au dessus. Le tout en bon état et loué à raison de $15 par mois. Cette belle propriété est accessible par le chemin coquillé sur l'avenue Henry Clay et en dehors des limites des fourrières, la rendant convenable pour une vacherie aussi bien qu'une bonne spéculation pour des profits futurs.

4.—No 440 rue Deuxième, près Liberté.

Le joli cottage en bois et deux lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Troisième, Liberté et St-David, désignés par les Nos 12 et 13 sur un plan dressé par C. H. Hedin, ingénieur civil, daté le 20 octobre 1849, faisant partie des archives du bureau de H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville. Lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Deuxième sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage en bois couvert en ardoises, contenant deux chambres proprement tapissées, cuisine, citerne et hangar dans le fond, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et portant 8 pour cent par an d'intérêt, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité: un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant John G. Ward, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
5fév—5 6 7 14 21 28 à date.

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pile-Drivers, Machines à vapeur, Outils, Leviers, etc.

Succession de Michael Kaufmann.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C—No 29,032.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Bureau No 16 rue Bourbon.—SAMEDI, 28 février 1891, à midi moins un quart, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, en date du 29 janvier 1891, nous vendrons à l'encan la propriété ci-après décrite appartenant à la succession ci-dessus nommée.

La machine à enfoncer les pieux [pile driver] "Dandy", telle qu'elle est maintenant au pied de la rue Aline et la machine à enfoncer les pieux [pile driver] "Kaufmann", telle qu'elle est maintenant au pied de la rue Tolédano.—Aussi un lot de machines, outils, leviers, etc, pouvant être vus maintenant sur le terrain de Terry, rue Howard, entre Clio et Erato. Le tout d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
17fév—17 21 25 28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage à Alger, No 26 rue Séguin.

Succession de Mme Barbara Facins, née Maitzler.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "D"—No 31,883.

PAR ONORATO & STUART, encanteurs—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division "D" en date du 29 janvier 1891, rendu dans l'affaire de la susdite succession de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cottage résidence en bois No 26 rue Séguin sur la ligne du fond.

Un magasin en bois sur la devanture, et un certain terrain situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No 21, ilet No 14 qui est borné par les rues Séguin, Barthélemy, Villeré et Delarond, conformément au dit plan de C. A. DeArmas, ingénieur, en date du premier jour de novembre 1885. Le dit lot mesure 34 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Séguin sur une profondeur de 106 pieds 6 pouces 7 lignes.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente. L'acquéreur assumera les taxes exigibles en 1891. Acte de vente pardevant Wm H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur. Voir le plan à la Bourse.
1er fév—1 7 14 21 28—mars 7

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

LE PLUS GRAND ATTRAIT

QUI S'OFFRE

AUX CAPITALISTES!

Un emplacement où sont réunis tous les intérêts des grands marchés de cette ville et du commerce de détail de toute la façade de la rivière.

LE HEADLIGHT

Du Marché Français qui comprend toutes les petites industries concentrées en notre ville, à l'encan à crédit.

Les fameux Magasins Rouges.

Coin des rues Domaine et Peters.

S'imposant sur toute la Levée.

Succession de S. Alexander.

Vente en partage.

No 29,622.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR. Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17, rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans l'affaire ci-dessus et signé le 24 décembre 1890, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre situé dans le deuxième district de cette ville, sur l'emplacement compris entre le pied de la Vieille Levée et le Chemin Public, maintenant rue Peters, entre les deux Marchés, désigné par la lettre "A" et ayant, au pied américain, 28 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne du Vieux Chemin Public maintenant rue Peters 54 pieds de profondeur sur le côté ouest de la ligne du lot No deux, ci dessous décrit, et 56 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté est de la ligne faisant face au Marché aux Légumes, le tout conformément à un plan fait par Edgar Pilié, le 26 novembre 1884, annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 29 avril 1885.

2° Un autre lot de terre touchant la propriété ci-dessus décrite désigné par le No 2 sur un plan dressé par L. Bringier voyer général, le 1er décembre 1833, annexé à un acte passé pardevant T. De Armas, ancien notaire, le 21 décembre 1833 et aussi désigné par le No 2 sur un plan dressé par Pilié et Murray en date du 13 mars 1868, déposé à l'étude de F. G. Imo, ancien notaire, lequel lot mesure au pied américain 28 pieds 2 pouces 7 lignes de face sur l'ancien Chemin Public maintenant rue Peters 51 pieds 0 pouces et 1 ligne sur le côté vers la rue Dumaine, 54 pieds de profondeur sur le côté vers la rue St Philippe et 28 pieds 5 pouces de face à la rue Levée.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les deux lots ci dessus décrits, connus comme les Red Stores Nos Un et Deux, et toutes les dépendances qui y appartiennent.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et le reste en un crédit d'un et deux ans avec billets d'acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an, garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente contenant les stipulations usuelles de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, transfert de police d'assurance, etc. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1891 en sus du prix de leur adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Abel Dreyfous, notaire.
17 fév—17 21 28—mars 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Douves, barils, barillets, perches, cerceaux, fonds de barils, outils de tonnelière, plaques de fer pour réservoirs, coffre fort et meubles de bureau.

A l'encan.

Succession de Wm F. Walsh.

No 25,725—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MARDI, 24 février 1891, à 11 heures, au local No 5 rue Front entre Canal et Crossman, en vertu d'un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé dans l'affaire ci dessus, le 12 février 1891, il sera vendu à l'encan

Le contenu du shop de la tonnellerie No 5 rue Front, consistant en partie en barils, douves, barillets, cerceaux, meubles de bureau, le tout conformément à un inventaire déposé à la cour.

Conditions—Comptant sur les lieux.
13 fév—13 14 15 21 22 23 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Propriété Sulphur Spring

Bien améliorée et cultivée.

Et deux morceaux de terre attenants.

Pâturage et terre de bois pour construction, près de Covington, Lne.

A l'encan pour du crédit.

Succession d'Adam Thompson.

No 27,679—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 16 février 1891, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir:

1° La propriété Sulphur Spring, située à peu près un demi mille au nord de la ville de Covington, dans la paroisse St-Tammany, Lne, étant une partie de la Section 37, Township 6, Sud du Range 11, Est, ayant à peu près 640 acres de terre, et au Nord à l'Est par la rivière Bogue Falaya et [illegible] toutes entourées. Il y a une grande [illegible] avec chandières, machine, moulin et équipage, grange, écurie, hangar à fourrages, [illegible] travailleurs, etc; face au chemin de Covington, la principale avenue. Il y a deux cottages et [illegible] paré. Il y a sur le terrain trois sources, deux desquelles sont sulfureuses et une ferrugineuse cette dernière [illegible] jolie et grande fondation en brique [illegible] renommées dans tout le Sud pour leurs propriétés médicales et curatives. [illegible] de la ville sont constantes et rapides.

2° La propriété Taylor, au nord et adjacent la propriété ci-dessus qui est décrite comme Section 45 du Township 6, Sud, Range 11 Est, ayant à peu près 640 acres de terre propre pour construction, ayant une grande façade sur la rivière Bogue Falaya et est traversée par deux chemins allant à Covington et le Mile Branch.

Et en même temps et à la même place de la vente: les animaux meubles, ustensiles aratoires, autres effets, etc., qui peuvent se trouver sur la dite propriété au moment de la vente.

Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré des acquéreurs, la balance des prix respectifs de l'adjudication à un crédit de un, ou un et deux ans du jour de la vente, en billets des acquéreurs, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de l'adjudication jusqu'à maturité et jusqu'à parfait paiement garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'assurance de toutes les améliorations et le transfert des polices aux détenteurs des billets, ensemble avec la clause usuelle de 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets sur le montant qui sera saisi et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumant le paiement des billets et toutes les taxes pour l'année 1891 et devant déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James J. Woulfe, Esq. notaire.
17 fév—17 21 28—mars 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

ETAT ET VILLE.

Artillerie Washington, Bons à primes et autres garanties,

A L'ENCAN.

Succession de Robert Carey, Sr.

No 30,652—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet.—JEUDI, 26 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, il sera vendu à l'encan les bons de valeur ci après décrits, à savoir:

Six (6) bons de la ville de la Nouvelle-Orléans pour la somme de $1,000 chacun, émis en vertu de l'acte No 58 de 1882.

Quatre (4) bons de l'Etat de la Louisiane, de $1,000 chacun.

Deux (2) bons de l'Etat de la Louisiane, de $500 chacun.

Trois (3) bons du Bataillon de l'Artillerie Washington de la ville de la Nouvelle-Orléans; un (1) de $100 et les deux autres de $50 chacun à la date du 1er août 1890.

Six (6) bons de la ville de la Nouvelle-Orléans de $1,000 chacun, émis conformément à l'acte No 53 de l'année 1882.

Quatre (4) bons de la ville de la Nouvelle-Orléans de $1,000 chacun, émis en vertu de l'acte No 58 de l'année 1882, nommés "Extended Bonds."

Cinq (5) bons de la ville de la Nouvelle-Orléans de $1,000 chacun, nommés "Judgment Bonds", série de 1884, émis en vertu de l'acte No 67 de l'année 1884.

Dix (10) bons de la ville de la Nouvelle-Orléans de $50 chacun, émis en vertu de l'acte No 58 de 1882.

Cent cinq (105) bonds de la ville de la Nouvelle-Orléans de $20 chacun, communément nommés "Premium Bonds" d'après différentes séries et numéros.

—ET—

Dix (10) actions du fonds capital du Pelican Insurance Company de la Nouvelle-Orléans d'après le certificat No 187.

Vingt (20) actions du fonds capital du Pelican Insurance Company de la Nouvelle-Orléans d'après le certificat No 189.

Quatre (4) actions du Anchor manufacturing Company de Detroit d'après le certificat No 604.

Conditions de la vente comptant avant le transfer.
15 fév—15 21 22 23 24 25 26,

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, etc.

Succession de Lisette Crokeler, veuve de Wilhelm Crokeler.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, encanteur,—Le JEUDI, 26 février 1891, à 11 heures A. M., au No 412 rue Annunciation, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12—1891, il sera vendu à l'encan:

Meubles, Bijouterie, etc.
Conditions—Comptant.
15 février—15 21 25 26.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande attraction pour le capital, en propriétés foncières, centrales.

Résidence en brique sur l'avenue St-Charles, avec de grands terrains.

Une rangée de trois résidences rémunérative, coin St-Charles et Erato.

Belle propriété commerciale l'entrepôt "Viola," rue Tchoupitoulas et Constance, entre Julie et St-Joseph.

GRAND MAGASIN,

No 33 rue Decatur, entre Douane et Bienville.

Résidence No 17 Sud Claiborne, entre Gasquet et Commune, et No 146 avenue Cleveland, entre Derbigny et Roman.

VENTE PAR ORDRE DE COUR.

Succession de Robert Carey, Sr

No 30,652—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur,—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 14 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé dans l'affaire ci dessus le 3 février 1891, il sera vendu à l'encan les propriétés foncières de valeur suivantes:

La Résidence Carey.

1° La résidence en briques à deux étages et demi No 553 Avenue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Carondelet, Erato et Thalie. Les terrains sont composés de différents lots et portions de terre désignés par les Nos 5, 6, 7, et mesurent ensemble 84 pieds de face à l'Avenue St-Charles sur 120 pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

La résidence a un grand couloir, salons à arches doubles, galerie dans le fond, etc, a une grande écurie en briques à deux étages. Les terres sont admirablement arrangées, le pavage Shillinger des deux côtés de la maison, et toutes les commodités d'une résidence de première classe.

La Rangée de Bâtisses.

2° Un morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Erato et Thalie, désigné par la lettre A, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, sous la date du 14 novembre 1874, lequel dit morceau de terre forme le coin des rues St-Charles et Erato, et, d'après le dit plan, mesure, au pied américain, 57 pieds 9 pouces de façade rue St-Charles sur une façade rue Erato de 95 pieds 4 pouces; et une profondeur, de l'autre côté, de 92 pieds 4 pouces; et à l'arrière du dit terrain sur une ligne brisée, s'étendant premièrement de la dite rue Erato et parallèle à la rue St-Charles, et longeant une allée commune de 3 pieds 4 pouces de largeur, une distance de 39 pieds 6 pouces, de là, il s'étend vers la rue St-Charles et parallèlement à la rue Erato, une distance de 3 pieds, de là, il s'étend vers la rue Thalie et parallèlement à la rue St-Charles, 19 pieds 3 pouces. Le dit morceau de terre est borné sur une partie de l'arrière, par l'allée commune sus mentionnée, commune à ce terrain et au terrain B, sur le dit plan et est composé de la plus grande partie des terrains précédemment numérotés 8 et 9 sur un plan du dit carré d'ilet.

Les améliorations comprennent une rangée de maisons doubles à deux étages, Nos 345, 347 et 349 avenue St-Charles.

Le magasin No 33 rue Decatur.

3° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Decatur, et devant Levée, Bienville, Douane et Chartres, mesurant 23 pieds 5½ pouces de façade rue Decatur en [illegible] Levée, de même à l'arrière, sur 88 pieds 11½ pouces de profondeur étant borné du côté de la rue Bienville par la propriété anciennement appartenant à Jas. H. Leverich, et de l'autre côté, vers la rue Douane, par la propriété anciennement appartenant à Pierre Soniat, avec l'usage d'une allée.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à quatre étages No 33 rue Decatur; il est maintenant occupé par F. H. Hennicke. Il est juste au-dessus de la Douane et de la Banque du Peuple et fait face aux établissements de MM. Pozzi Bros. et Kaufman & Blache.

L'entrepôt Viola.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville carré d'ilet borné par les rues Julie, St-Joseph, Constance, et devant Foucher, et Tchoupitoulas. Désigné comme terrain No 1 mesurant 20 pieds 7 2|5 pouces de façade rue Constance, s'élargissant à l'arrière jusqu'à 21 pieds 1½ de pouce, sur 89 pieds 10 pouces de profondeur du côté inférieur, et 92 pieds 10 pouces de profondeur du côté supérieur, qui le sépare du terrain No 2——et

Quatre terrains avec toutes les bâtisses, etc., dans le Premier district, carré d'ilet borné par les rues Constance, Tchoupitoulas, Julie et St Joseph, l'un desquels est désigné par le No 201 [illegible] mesurant 64 pieds 2 1|2 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 174 pieds 1 pouce de profondeur, d'après un plan de A. D'Hémécourt, voyer, le 11 décembre 1842, et déposé pour référence dans le bureau de Théo. Seghers, ancien notaire en cette ville.

Les autres trois terrains sont désignés par les Nos 3, 4, 5 et mesurent chacun, pied anglais, 21 pieds 4 pouces et 1½ d'une ligne de façade rue Tchoupitoulas, sur 134 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan de A Moelhausen, voyer, daté du 2 juin 1841, annexé pour référence à un acte passé pardevant W. Y. Lewis, ancien notaire de cette ville le 15 juin 1841.

Les améliorations consistent des bâtisses en briques à deux étages Nos 161, 163, 165 et 167 rue Tchoupitoulas, mieux connue comme l'entrepôt Viola.

La bâtisse No 17 rue Sud Claiborne.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Claiborne, Commune, Robertson et Gasquet, désigné comme lot No 8 sur un plan de F. Tourné, sous la date du 21 mars 1854, déposé pour référence au bureau du [illegible], et le dit terrain mesure 25 pieds de façade rue Claiborne sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, portant le No 17 Sud Claiborne. Elle est en tête de la rue, avec grillage de fer, a 11 chambres, une grande salle à manger, chambres, etc. Dans un des quartiers les plus agréables de cette ville, n'est qu'à 10 minutes de marche du Canal.

La bâtisse No 146 Avenue Cleveland.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par l'avenue Cleveland, et devant rue Gasquet, Derbigny, Roman et Palmyre, désigné comme terrain No 13 du carré No 24, sur un plan de Louis Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840, déposé pour référence dans le bureau de D. L. McCay, ancien notaire, dans cette ville, lequel dit terrain mesure 27 pieds de façade avenue Cleveland, anciennement rue Gasquet, sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de la résidence en bois à deux étages, avenue Cleveland, 146, a 8 chambres etc; est près du marché, des églises et des écoles et aisément accessible au commerce.

Ces propriétés sont vendues sujettes à des baux ou loyers qui seront annoncés au moment de la vente ou antérieurement, sur demande, aux encanteurs.

Conditions de la vente.

Un tiers comptant, le reste à crédit de un et deux ans, avec seulement 6 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente. La propriété devant être garantie par hypothèque du vendeur et lieu du privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année 1891, et un dépôt de dix pour cent comptant, au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant John J. Ward, notaire, No 17 Allée Commerciale.
7fév—7 14 21 28—mars 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et propriété de résidence No 5 rue Front,

Entre les rues Canal et Crossman

—ET—

No 269 rue Howard,

Entre Calliope et Clio.

A L'ENCAN, A CREDIT.

Succession de William F. Walshe.

No 25,725—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Vorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé dans la susdite affaire, le 12 février 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite à savoir—

1° **Un terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Front, Crossman et Peters, et devant Route publique. Le terrain No 5 du carré No 1 sur un plan de L. H. Pilié, ancien voyer, daté du 20 mai 1848. Le dit terrain mesure 24 pieds 4 pouces 2 lignes de façade rue Front, sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à trois étages No 5 rue Front, il est près des hangars à sucres et de la Raffinerie de Sucre de la Louisiane

2° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Calliope, Howard, Clio et Liberté. Le terrain est le No 13; il mesure 26 pieds de façade rue Howard, sur une profondeur de 157 pieds 9 pouces et 5 lignes du côté parallèle à la rue Clio, et 1 1|2 pieds de profondeur du côté parallèle à la rue Calliope de là ouvrant à angle droit; il mesure 14 pieds 6 pouces et 2 1|2 lignes sur la limite du côté de la rue Calliope; de là, à angle droit, 45 pieds 9 pouces 5 lignes sur la ligne ou côté de la rue Liberté et 40 pieds 6 pouces et 9 1|2 lignes de largeur à l'arrière sur la ligne le séparant du terrain No 14.

Les améliorations comprennent le No 269 de la rue Howard, près de la gare du Chemin de fer Jackson.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit représenté par des billets des acquéreurs à leurs ordres et par eux endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de leur date jusqu'à parfait paiement; billets garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété vendue, ensemble avec 5 pour cent honoraires d'avocat, sur le montant réclamé en cas de procès pour non paiement du prix d'adjudication avec toutes les clauses usuelles de sécurité et pareil cas. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1891, et feront un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication au moment de la vente.

Les actes de ventes pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 fév—15 21 28—mars 7 14 21.

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Cosmopolite Saloon, chez Decot, coin Decatur et Dumaine. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables dans le Premier District.

1—Rue Perdido, entre Miro et Galvez.
2—Coin Johnson et Gravier.
3—Rue Perdido, entre Prieur et Johnson.
4—Rue Gravier, entre Galvez et Miro.
5—Rue Perdido, entre Galvez et Miro.
6—Coin Gravier et Miro.
7—Rue Galvez, entre Gravier et Perdido.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de Henry Klock vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A—No 29,859.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, actuellement en congé, daté le 4 février 1891, nous vendrons la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Quatre certains lots de terre et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Miro, Gravier et Galvez, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9. Les dits lots se touchent et les lots 6, 7 et 8 mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, le lot No 9 forme l'encoignure des rues Perdido et Miro et mesure 27 pieds 11 pouces et 0 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur et de face à la rue Miro de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Gravier, Johnson, Prieur et Bertrand désignés par les Nos 18 et 19. Ces dits lots mesurent comme suit, à savoir: le lot No 19 forme l'encoignure des rues Johnson et Gravier et mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier; même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds et faisant face à la rue Johnson et le No 19 touchant au lot ci-dessus, mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier; même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds

3° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Johnson, Perdido et Gravier, désignés par les Nos 8, 9 et 10. Lesquels dits lots mesurent chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Perdido et Johnson.

4° Cinq certains lots de terre, ensemble avec les voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Gravier, Miro et Perdido désignés par les numéros 19, 20, 21, 22 et 23, lesquels terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

5° Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Galvez, Gravier, Perdido et Miro, désigné comme le terrain No 5 et mesurant 29 pieds 10 pouces de façade rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

6° Trois terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Gravier, Miro, Perdido et Galvez, désignés comme les terrains 16 17 et 18, et mesurant comme suit. Le terrain No 16, 32 pieds de façade rue Miro, sur 132 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 17 forme le coin des rues Gravier et Miro et mesure 32 pieds 10 pouces et 6 lignes de façade rue Gravier sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Miro. Le terrain No 18 touche au dit terrain No 17 et mesure 24 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7° Trois terrains avec tous les droits, passages, servitudes, privilèges et appartenances, situés dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Gravier, Perdido et Miro, désignés par les Nos 30, 31 et 32 [illegible]. Les Nos 30 et 31 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Galvez sur 132 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur. Le terrain No 32 mesure 29 pieds de façade rue Galvez, sur 132 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Tous les terrains sont plus amplement décrits dans l'inventaire enregistré à la Cour Civile de District dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit. La portion à crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, privilège sur la propriété vendue. L'acte de vente portera toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets et pour garantir le paiement du capital, de l'intérêt et des taxes. Les améliorations seront assurées et la police d'assurance transférée au détenteur des billets. Chaque acquéreur assumera, en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1891. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux de la vente.

Acte de vente pardevant W. O Hart, notaire aux frais des acquéreurs.
7 fév—7 14 21 28 mars 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin à trois étages près du Marché Français,

Dans le centre du grand commerce qui y est concentré.

Succession de Auguste Thézé et Succession de Marcel Thézé.

Nos 31,356 et 31,337—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 21 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 71 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan en vertu de deux ordres de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, signés du 15 janvier 1891, et rendus dans les successions ci-dessus mentionnées, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le magasin et résidence en brique à trois étages, solidement construit, No 309 rue Decatur, situé dans le second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Gallatin, Hôpital et Quartier. Le lot de terre est désigné par le No 7, sur un plan déposé à l'étude de Felix Magner, ancien notaire en cette ville comme plan No —, et mesure 26 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 69 pieds 7 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent de la bâtisse ci-dessus avec un magasin en bas et entrée de côté, cour, latrines et 9 chambres aux étages supérieurs. Chaque succession à un intérêt indivis de la moitié.

La propriété est près du marché français, rue Dumaine y conduisant, contrôlant le courant du gros des affaires dans un des plus principaux centres de commerce. Sa proximité au fleuve et au marché en fait une des propriétés les plus désirables comme placement d'argent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations seront assurées et la police transférée au détenteurs des billets et les acquéreurs payant les taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant de dépôt du prix d'adjudication au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant E. Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.
18 janv—18 24 31 fév 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON PLACEMENT.

MAGASIN ET RESIDENCE

Rue S. Remparts, entre Thalie et Melpomène.

Succession de William Rund.

No 31,660.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 28 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci dessus, Division "D" et d'un ordre supplémentaire et amendé du dit juge, les deux signés le 21 janvier 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci dessous, à savoir:

Le magasin et la résidence en bois à deux étages avec attic, No 431 S. Remparts, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S. Remparts, Dryades, Thalie et Melpomène, ayant un magasin, atelier de travail et autres appartements en bas et plusieurs chambres au second étage. Le lot de terre est désigné par le No 12, sur une esquisse de J. F. Braun, voyer, datée le 9 mai 1877, annexée à un acte pardevant J. F. Coffey, notaire, mesurant 30 pieds de face à la rue des Remparts sur 93 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Situé à un ilet du marché Dryades et de ses grand commerces, dans un bon voisinage, facilement loué. Echappant au bruit du marché, cependant assez près pour commander le commerce, ce qui est une recommandation que la propriété est un placement sûr et productif.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit contre des billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement; 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures pour forcer la collection des billets; les améliorations devront être assurées et la police transférée aux détenteurs de billets, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq. N. P., aux frais de l'acheteur.
25 janv—25 31—fév 7 14 21 28

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Troisième District.

12 lots de terre améliorés, faisant face aux rues Dauphine, Royale et Desiondes.

Succession de George Dietrich.

No 31,935—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1|2 rue Carondelet.—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 16 février 1891, pour le compte de la succession ci dessus mentionnée, les propriétés de valeur suivantes, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Victoire, Esplanade et Français, mesurant 45 pieds de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 197 pieds 4 pouces et 6 lignes. Les améliorations consistent d'une maison à deux corps de logis, ayant quatre chambres deux cabinets et bâtisse dans la cour, ayant deux chambres citerne, lieux d'aisances, etc.

2° Douze certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Dauphine, Desiondes et la ligne de la propriété de la Société de la Sainte Croix; les dits lots sont désignés par les Nos 1 à 12 inclusivement, sur un plan de Pilié & Murray, daté le 4 mars 1868, et mesurent ensemble 136 pieds 7 pouces et 4 lignes, plus ou moins, de face à la rue Royale 136 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine, 304 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Desiondes et 304 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la ligne de la propriété de la Société de la Sainte-Croix.

Les améliorations consistent d'un joli cottage contenant 2 chambres, d'une autre bâtisse ayant 3 chambres citerne, lieux d'aisances. Les terrains sont cultivés en jardin potager.

Conditions—La moitié ou plus comptant au gré des acquéreurs et la balance à un an de crédit et portant 8 0|0 d'intérêt par an avec toutes les clauses usuelles et privilège de vendeur. Les acquéreurs assumant aussi les taxes de l'année 1891.

Les actes de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.
19 fév—19 21 28—mars 7 14 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente continuée.

Vaste Stock de Marchandises

importées et du pays; splendides vitrines plaquées nickel, droit d'occupation, actions.

Brice Sembre vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,029.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 3 1|2 rue Carondelet.—JEUDI, 19 février 1891 à 10 heures et demie A. M., et jour suivant, il sera vendu au coin des rues Royale et St Louis en vertu d'un ordre de l'Hon. F D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 2 février 1891, dans la susdite affaire, le contenu du dit magasin, consistant en partie de:

Chemises toile et devants toile, mouchoirs en toile blanche et en couleur pour messieurs et dames, caleçons flanelle et chemises de dessous de toutes descriptions, ombrelles soie et coton, poignets et cols toile, voitures de poupées, jouets de toutes sortes, toutes qualités de parfumeries, brosses à dents, à ongles, à cheveux, garnitures velours et autres, paniers fantaisie, corsets, grandes poupées habillées, un bel assortiment, boîtes françaises à houppes de poudre-riz, éventails, camées et matériaux de photographes, porte-cigares, porte-monnaies, souliers de bain, costumes et rapots de bain, robes pour fleurs, sachets parfumés richement brodés, cravates soie brodées et cravates laine, bonneterie coton, boutons de toutes formes et qualités imaginables et cannes, enfin une variété d'articles riches de fantaisie, trop longue à énumérer.

—AUSSI—

4 grandes et splendides vitrines plaquées en nickel, garnitures de magasins; comptoirs, etc.

—ET—

5 actions de $25 chacune de la Indus Mining Co.
50 actions de $10 chacune de la Anna Rowe Gold Mining Co.
100 actions de $1.00 chacune de la Bonhomme Mining Co.
1 action de $25 de la World's Industrial Cotton Centennial Exposition de la N. O.

—ENFIN—

Le droit d'occupation sans assumer par l'acquéreur du [illegible] de la maison coin des rues St-Louis et Royale, pendant la durée du bail qui expire le 30 septembre 1891.

Conditions—comptant—Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt comptant de la somme [illegible] au moment de l'adjudication [illegible] les encanteurs.
7 fév—7 11 14 15 16 17 18 19

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $20,608 83. Une action en recouvrement a été intentée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont le nom suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et sont invités à en rapporter directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency)

M. Aronstein,	A. M. Agniesse,
F. Alpunse,	A. Aletator,
Joseph Bett,	Joseph Burgers,
A. Bayhi & Co.,	Dr. I Bardes
W. E. Bell,	W. R. Bell, adm. stat.
R. Benjamin & Co.,	A. Bedault & Co.,
Lo. Baileo,	Bercier & De Smet,
L. Bebolet,	F. Bolden,
J. Branden,	F. Breon,
J. F. Bartholomay,	Louis Esner,
Boyale & Bro.,	R. Beltran,
C. Barbe,	E. E. Barnade,
J. A. Blaffer & Co,	W. Alexandre Besse,
Jean Baliencia,	J. A. Berdanot,
Samuel Bandera,	Usmegerie & Lambet,
James D. Coleman,	F. Calloway, agent,
Amadie Contarie,	P. Caro,
Lucy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller,
P. Casse, agent,	P. Casse,
Eugene Coulon,	N. Connell,
J. Cassard,	L. Chaleet,
J. H. Chipot,	Hermann Curtins,
Louis Chaniain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lananiere,
Mme Louis De Gallé,	P. Duchenne,
T. B. Dunbar,	A. Daiamotte,
P. Daran,	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Sulzer Earl & Co,
Dominique Doux,	George Degan,
O. Drouet,	G. M. Doll,
A. Dumestre,	M. T. Ducros,
Duvallier & Co,	A. De Sainte Gême,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flange,
F. B. Fleitas,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	Fusich,
Fritz & Brandes,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Faliex,
Gustave Fuisse,	E. C. Feinoux,
Felber & Gensenheim,	G. R. Finaier,
Mme Gust. Fourcade,	Joseph Ganghelmer,
Joseph Gassinger,	Generally & Aliex,
T. Generally,	A. Grenchy,
Isadore Gerard,	Fred Good,
Geidenbow & Kelly,	Mme Arsene Guivand,
G. H. Gardner & Co,	Howard Gorman,
S. Guinanla,	J. Garidel,
R. J. Hamilton,	Berman & Vignes,
J. M. Homans & Co.,	George Hew, M. D.,
Mme Anna Hill,	R. Herren,
U. C. Holta,	Mme Maury Hebert,
Marx Israel,	Imoan Aycock & Co,
Johnson & Manase,	G. B. Johnson,
Jeannonaud & Co,	J. M. Justinianl,
B. Jahreus,	F. Jeanfreid,
Harriet Johnson,	Emile Ker,
C. W. Kullender,	Kendig & Co,
Dr E. Kunneman,	Anatole Léaumont,
Joseph Larries,	P. Laplace,
M. Lamaso,	K. Lavalasses,
C. L'Hote & Co,	La. Mut. Life Ins.,
Edward Luschy,	Lang & Bernheimer,
Lebouleaux & Dahis,	Mme J. B. Leprete, Suc.
T. Lafaz,	La. Ice Manufact. Co,
G. A. Lanaux,	Peter Lamia,
E. Menevaux & Co,	Charles Manson,
A. J. Montain,	J. Mandin,
M. Mann,	B. Musgrove, agent,
P. Macon,	C. M. Mangin,
J. G. Monrose, curator,	Majman & Laborde,
Chas Marsion, Succ. de	J. Maunud,
Philip McCabe,	T. Morean,
Lucien Malle,	Orville Marigny,
A. May,	V. Maignan,
Dr A. Mercier,	H. Marks,
Michael Maillons,	Bernille Mivetta,
Norton & Bell,	Frank Oberhauser,
A. Ollivier & Co,	E. D. Ogden executeur,
S. Pablo,	S. P. Parnily, agent,
Mme Anna Perigne,	Pritchard & Bookham,
A. Petit,	Perkins, Swenson & Co,
H. Pedarre,	S. E. Packard,
A. Pallacia,	B. Piffat,
P. Pons,	Planters Cotton Press,
A. Quimfe Fils,	R. Rabasse,
E. Roger & Co,	J. Reviere,
J. Strens,	Mme Anna Saron,
J. B. Sarrazin,	William Sweets,
G. Schmidt,	Southern Ramie Culture Assn.,
E. Smith,	Swarbacker & Dryer,
M. Soot,	H. F. Starcken,
Smith & Co,	Schneider & Zuberbier,
F. Simeho,	J. Siegfriend & Co.,
D. H. Symart,	S. Seabury,
J. B. Saclari Schiller,	J. J. Stewart,
David Stewdt,	F. Souhiet,
Mme M. R.,	C. B. Singleton,
R. F. Schmeodere,	Alfred Shaw,
M. M. Seria,	P. Samanenthalt,
Nicholas T[illegible],	R. A. Terrebonne,
A. Tusson,	S. M. Todd & Co,
[illegible] Todd,	E. A. Tyler,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
R. Vorster,	Jas A. Vigrand,
Philip Vollerie,	François Voitrin,
Pfine Wagner,	Adolph Wats,
Wm. Whan, Succ. de	L. A. Wiltz,
Wilkerson & Mosely	James Wilson,
R. Wagner,	E. E. W[illegible],
B. [illegible]	W. A. [illegible]

Succession de J. J. Gauthreaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,335—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles J. Gauthreaux, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 fév—18 24 27